

## Extrait du site internet du SPGQ

### La modernisation du régime de santé et sécurité du travail - La CSST estime nécessaire de poursuivre sa réflexion

**2011-09-26**

SPGQ

La modernisation du régime de santé et sécurité du travail

### La CSST estime nécessaire de poursuivre sa réflexion

**Québec, le 26 septembre 2011** – Le 21 septembre dernier, le SPGQ avait diffusé un message dans lequel il rendait compte sommairement du contenu d'une rencontre qui avait eu lieu le 19 septembre précédent entre une délégation de notre syndicat et le P.D.G. de la CSST au sujet d'un projet de réforme du régime de santé et sécurité du travail touchant trois volets, soit la prévention, la réparation et la gouvernance. Ce projet de réforme est exposé dans un document que l'on peut consulter à l'adresse suivante : <http://www.uttam.qc.ca/modernisation.pdf>.

Au cours de l'après-midi du 23 septembre dernier, le P.D.G. de la CSST a émis un communiqué à l'intention du personnel de l'organisme. Nous le reproduisons ci bas, in extenso.

Gilles Dussault  
Président

---

### Message du P.D.G.

Québec, le 23 septembre 2011

À tout le personnel

*Message du Président du conseil d'administration et chef de la direction*

*À la suite de la réunion du conseil d'administration de la CSST qui s'est tenue en février dernier, la permanence a reçu le mandat de travailler, en collaboration avec les parties syndicale et patronale, à un projet de modernisation du régime de santé et sécurité au travail, en proposant, notamment, des modifications à la LATMP et à la LSST.*

*Après 30 ans, les instances syndicales et patronales s'entendent pour dire que des modifications à notre régime s'imposent, pour tenir compte tout particulièrement des nouvelles réalités sociales et économiques. Dans un contexte où la main-d'œuvre se fait de plus en plus rare, toutes les parties reconnaissent qu'il importe de faire le maximum pour mieux protéger les travailleurs et pour favoriser un retour en emploi prompt et durable de ceux qui sont victimes d'accidents.*

*Les travaux que nous avons menés au cours des derniers mois ont porté sur les trois axes suivants : la prévention, les services aux travailleurs victimes de lésions professionnelles et la gouvernance de la CSST.*

*Prévention*

*Concernant la prévention, nous avons cherché à assouplir certaines règles afin de faciliter le déploiement des mécanismes de prévention à toutes les entreprises, et ce, au bénéfice des travailleurs québécois. Ces mécanismes doivent tenir compte de la réalité des entreprises quant à leur niveau de risque, la nature de leurs opérations et leur structure organisationnelle.*

#### *Lutte à la chronicité*

*Par ailleurs, certaines propositions mises de l'avant visent à favoriser l'atteinte des objectifs que nous nous sommes fixés dans notre plan stratégique, notamment en matière de prévention et de détection rapide des cas à risque de chronicité.*

#### *Gouvernance*

*Enfin, concernant la gouvernance de notre organisation, des règles plus modernes ont été proposées, s'inspirant de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, mais tout en maintenant le caractère paritaire de notre conseil d'administration.*

*De plus, ces travaux nous ont amenés à étudier divers scénarios concernant notre appartenance à la fonction publique. À ce stade, je tiens à vous informer qu'après analyse des avantages et des inconvénients, le projet actuel prévoit le maintien du rattachement de la CSST à la fonction publique.*

#### *Des discussions qui vont se poursuivre*

*Lors de la réunion qui s'est tenue hier, les membres du conseil d'administration ont convenu de poursuivre les discussions sur les propositions avancées par la permanence, notamment nos administrateurs syndicaux avec leurs autres partenaires.*

*Au terme de ces échanges, les recommandations seront entérinées par notre conseil d'administration et seront transmises à la ministre du Travail, Mme Lise Thériault. Par la suite, s'appuyant sur ce consensus, le gouvernement pourra choisir la voie d'éventuelles propositions de modifications législatives.*

*Vous serez informés des développements de ce projet qui permettra non seulement de moderniser notre régime mais aussi de préparer notre organisation aux défis des prochaines décennies.*

*Nous devons rester mobilisés. Même si les accidents du travail sont en baisse de 37 % depuis l'an 2000, il nous faut redoubler d'efforts parce que le Québec a besoin de tous ses travailleurs!*

*Le président du conseil  
d'administration et chef  
de la direction,  
(Signé) Luc Meunier*